

Lignes directrices/informations aux candidats acheteurs qui effectuent une visite de bien.



- Pendant la visite, la distance sociale doit être respectée à tout moment.
- Aucune main ne doit être serrée.
- Limitez la durée de la visite et contactez éventuellement le conseiller commercial (par téléphone) après la visite pour plus d'informations.
- Respectez l'obligation de porter un masque.
- Veillez à avoir une bonne hygiène des mains au début de la visite. Le conseiller commercial prévoira le matériel nécessaire à cette fin.
- Respectez le créneau horaire proposé par le conseiller commercial. N'arrivez pas en retard et ne rendez pas la visite inutilement plus longue que nécessaire.
- Respectez vos engagements vis-à-vis du conseiller commercial quant au nombre de personnes présentes ;
- Pendant une visite, maximum 3 personnes adultes peuvent être présentes, outre le conseiller commercial. Ne touchez pas aux portes ou aux objets pendant les visites. Le conseiller commercial ouvrira toutes les portes, fenêtres.
- Restez à la maison si vous - ou un de vos contacts rapprochés - présentez des symptômes de maladie ou si avez été en contact avec une personne présentant des symptômes de maladie, ou si vous êtes soumis à des obligations de quarantaine.
- Vous avez eu un contact à risque, êtes dans l'attente du résultat de votre test ou avez été testé positif ? Signalez-le sans délai au conseiller commercial
- Suivez toujours les instructions du conseiller commercial.
- Avant la visite, le conseiller commercial passera à nouveau en revue les règles avec vous sur place, afin que vous compreniez bien les précautions et les règles de sécurité qui assureront la sécurité de la visite.